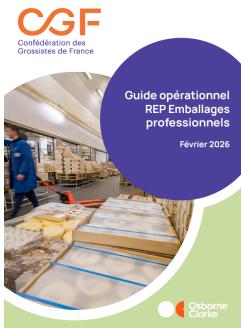


A LA UNE



Mise en place de la REP-EP : la CGF publie un guide opérationnel pour accompagner les professionnels

L'entrée en vigueur, au 1er juillet 2026, de la filière REP des emballages professionnels constitue une évolution réglementaire majeure pour les entreprises notamment celles du commerce de gros.

Afin d'accompagner ses adhérents étape par étape dans la mise en place opérationnelle de cette nouvelle réglementation, la CGF a publié cette semaine un guide pratique en association avec le cabinet Osborn & Clark. L'enjeu ? Anticiper et sécuriser la mise en œuvre de ces futures obligations.

Au sommaire du Guide :

- Identification des grandes catégories d'emballages ;
- Appréciation du statut de producteur au sens de la REP Emballages ;
- Identification des flux d'emballages entrants et sortants.

La publication de ce guide s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action global mis en place par la CGF au service de ses adhérents pour :

- Éclairer les entreprises du commerce de gros sur des choix structurants en matière d'organisation interne, de gestion des flux d'emballages et de relations avec les éco-organismes ;
- Faciliter le passage à l'opérationnel : organisation de webinaires, consultations juridiques dédiées, présentations ciblées dans les fédérations pour leurs adhérents ...

**Guide CGF - REP-EP
[Adhérents]**

INSTITUTIONNEL



Proposition de loi Rietmann sur les retards de paiement : la CGF propose une solution alternative

Alors que la proposition de loi visant à renforcer les sanctions en cas de retard de paiement doit être débattue la semaine prochaine au Sénat, la CGF réaffirme son attachement au respect des délais de paiement, élément central de la solidité des relations commerciales.

Les entreprises du commerce de gros jouent un rôle essentiel au service de l'attractivité économique par leur rôle d'intermédiation dans la chaîne d'approvisionnement entre leurs clients amont (agriculteurs, industriels) et leurs clients aval (cafés, hôtels, restaurants, collectivités, pharmacies, artisans du bâtiment ...).

Pour répondre efficacement aux objectifs affichés par la proposition de loi Rietmann et lutter contre les retards de paiement, la CGF a proposé cette semaine, par la voix d'un amendement, une solution alternative au dispositif présenté dans la proposition de loi.

En effet, la CGF suggère de doter le ministre chargé de l'Économie du pouvoir de sanctionner à hauteur de 1% du chiffre d'affaires monde HT les entreprises ayant été condamnées à plusieurs reprises pour retards de paiement délibérés, après application des plafonds actuels. L'objectif ? Éviter la sanction aveugle de toutes les entreprises et lutter contre les "mauvais payeurs".



Projet de loi - cadre Transports & plan de décarbonation : la CGF s'est entretenue avec le cabinet de Philippe Tabarot

Ce 11 février, la CGF s'est entretenue avec Paul Giovachini, conseiller mobilités routières, ports et transport fluvial auprès de Philippe Tabarot avec pour ordre du jour :

- les 10 propositions de la CGF pour accélérer la décarbonation du commerce de gros à horizon 2030 (flottes, entrepôts et transports externalisés) ;
- l'article 18 du projet de loi - cadre Transports, présenté en Conseil des ministres le matin même et transmis dans la foulée au Sénat, qui prévoit de fixer aux chargeurs une trajectoire d'achat de transports routiers de marchandises effectuée avec des poids lourds électriques et hydrogène.

Au cours de cet entretien, la CGF a pu rappeler son positionnement :

- Les entreprises du commerce de gros agissant en qualité de chargeurs ont des leviers à leur disposition pour réduire l'empreinte carbone de leurs transports externalisés ;
- Il ne faut pas ignorer qu'elles doivent aussi mobiliser d'importants investissements pour décarboner leurs propres activités, argument majeur mis en avant par la CGF pour expliquer ses réserves à toute approche relevant de l'économie administrée qui pèserait sur les grossistes pour accélérer la décarbonation des transports externalisés ;
- La CGF appelle de ses vœux un dispositif le plus efficient possible : acceptable car réaliste, efficace dans ses résultats, vertueux, ouvrant des espaces de liberté contractuelle et dont le maintien du caractère incitatif permettrait de limiter autant que possible les effets indésirables de toute mesure économique administrée ;
- S'appuyant sur un principe de réalité, la CGF appelle à un report en 2027 ou 2028 de la première échéance de cette trajectoire.



Avantages en nature & mobilisation de la CGF : question écrite d'une Sénatrice au Gouvernement

La sénatrice Frédérique Puissat a posé une question écrite au Gouvernement, sur la réforme des avantages en nature (AEN) liés aux véhicules thermiques, décidée par arrêté du 25 février 2025, sans concertation avec les entreprises concernées.

Cette initiative parlementaire fait directement suite à la mobilisation de la CGF, notamment dans le cadre des débats budgétaires au cours desquels la CGF avait proposé un amendement, repris par des parlementaires, **visant à alerter sur les conséquences économiques et sociales de cette réforme, tant pour les entreprises que pour les salariés.**

Dans sa question, la sénatrice souligne l'impact particulièrement lourd de cette mesure pour le commerce de gros, un secteur qui emploie plus d'un million de salariés, dont une part importante de commerciaux itinérants pour lesquels le véhicule est un outil de travail indispensable.

- Elle relaie également l'analyse de la CGF, qui estime que l'usage personnel réel des véhicules de fonction se situe bien en deçà des hypothèses retenues par le Gouvernement pour justifier sa réforme.
- Elle interroge enfin le Gouvernement sur l'absence de concertation préalable et sur ses intentions quant à un abandon ou un aménagement de cette réforme.

La CGF se félicite de cette prise de position, qui vient conforter ses alertes et poursuit sa mobilisation afin d'obtenir une révision de cette mesure injustifiée et pénalisante pour le secteur.

Question de la Sénatrice

VIE DE LA CGF



Feuille de route 2026 : Stéphane Antiglio détaille les priorités de la CGF au service du commerce de gros

A l'occasion de la cérémonie des voeux de la CGF le 21 janvier dernier, Stéphane Antiglio et Isabelle Bernet-Denin, Président et Directrice générale de la CGF, reviennent en vidéo sur les combats et succès de la CGF en 2025 et la feuille de route à venir dans un contexte

économique et politique exigeant pour les entreprises du commerce de gros.

« Nous abordons l'année avec confiance dans les entreprises, dans nos fédérations engagées [...] qui continuent à tenir le cap... et c'est le cas aussi pour la CGF » rappelle Stéphane Antiglio.

Pour préserver la compétitivité du secteur et renforcer son rôle de levier de croissance sur l'ensemble des territoires, trois axes prioritaires pour la CGF :

- Lutter contre tous les textes qui entravent l'activité des grossistes ;
- Accompagner les entreprises dans la mise en place opérationnelle de la facturation électronique et de la REP emballages professionnels ;
- Être un point de référence en matière de données économiques du secteur afin de valoriser davantage le commerce de gros et son rôle économique essentiel.

Vidéo
Stéphane Antiglio

Vidéo
Isabelle Bernet-Denin



Adhésion de la CGF à la CPME : découvrez l'interview d'Amir Reza-Tofighi

A l'occasion de la cérémonie des voeux de la CGF le 21 janvier dernier, Amir Reza-Tofighi, Président de la CPME, revient sur le rôle des interprofessions au service des entreprises dans un contexte économique et politique exigeant.

Et rappelle les grands enjeux pour les entrepreneurs à l'aube des prochaines échéances électorales.

« Les entreprises doivent être au cœur du projet de société : elles sont la réponse aux grandes transitions. Donnons-leur les moyens d'agir à armes égales - fiscalité, simplification, compétitivité. Et portons ensemble la voix des entrepreneurs. »

Vidéo
Amir Reza-Tofighi



SAVE THE DATE !
Mardi 23 juin 2026

Assemblée générale



Confédération des
Grossistes de France

10H-12H : AG STATUTAIRE

12H-14H : DÉJEUNER

14H-18H : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OUVERTE

18H00 : COCKTAIL

MAISON DES POLYTECHNIQUES
12 Rue de Poitiers, 75007 Paris

Assemblée Générale de la CGF : rendez-vous le 23 juin !

L'Assemblée Générale de la CGF se tiendra le mardi 23 juin. Après une matinée statutaire réservée aux adhérents, elle réunira dès 14h l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et partenaires du secteur.

A travers des tables rondes et l'intervention d'experts, l'AG est un lieu d'échange et de prospective sur les enjeux majeurs du commerce de gros. Le programme sera précisé prochainement. A vos agendas !



"Pour retrouver de la compétitivité, il faut commencer par retrouver de la liberté" : l'interview de David Lisnard à lire dans le dernier BtoB News !

A quelques semaines du premier tour des élections municipales, Davis Lisnard, Président de l'AMF et maire de Cannes, revient sur le rôle "indispensable" joué par les grossistes au service de l'approvisionnement des territoires urbains et ruraux et au service de l'attractivité des communes en termes d'emploi.

Il revient également sur l'accompagnement des collectivités pour soutenir la formation aux métiers du commerce de gros et pour anticiper les besoins fonciers et logistiques du secteur.
Une interview à retrouver en pages 6 et 7.

**Télécharger BtoB News
56**

**Feuilleter BtoB News
56**

LES WEBINAIRES DE LA CGF [ADHÉRENTS]



"La jurisprudence congés payés" : inscrivez-vous au prochain webinaire organisé par la CGF le 26 février

Le prochain webinar de la CGF aura lieu le jeudi 26 février et sera consacré aux évolutions majeures de la jurisprudence 2025 et début 2026 en matière de congés payés.

Ces décisions, qui transforment en profondeur la gestion des droits à congés (acquisition, report, maladie, absences, heures supplémentaires...), nécessitent une compréhension précise pour sécuriser vos pratiques RH et anticiper les impacts opérationnels au sein de vos entreprises.

Ce webinar sera animé par Maître Julien Tournaire du cabinet Barthélémy Avocats, qui vous proposera un décryptage clair, opérationnel et illustré de cas pratiques.

Au sommaire :

- Les décisions clés rendues en 2025 et début 2026
- Les incidences immédiates pour les employeurs
- Les bonnes pratiques à adopter pour se mettre en conformité

**Programme
Webinaires CGF 2026
[Adhérents]**

**Inscription webinaire
Jurisprudence congés payés
[Adhérents]**

LA CGF DANS LES MÉDIAS

LA TRIBUNE

Municipales : les 15 propositions du commerce de gros dans la Tribune

Dans son édition du dimanche 25 janvier, l'hebdomadaire La Tribune s'est fait le relais des 15 propositions du commerce de gros pour renforcer l'attractivité des territoires à moins de deux mois des élections municipales.

**Propositions CGF
Municipales 2026**

Article La Tribune

PARTENAIRES



Voeux CGF : Retrouvez l'interview d'Anne-Charlotte Bach (AG2R LA MONDIALE)

A l'occasion de la cérémonie des voeux de la CGF le 21 janvier dernier, Anne-Charlotte Bach, Responsable du pôle développement des Branches chez AG2R LA MONDIALE, partenaire historique de la CGF, rappelle en vidéo l'accompagnement, par l'institution, des entreprises de la branche en matière de prévoyance et de frais de santé.

Vidéo Anne-Charlotte Bach



SITL 2026 - Nouveaux territoires à conquérir Rendez-vous du 31 mars au 2 avril 2026

Les professionnels de l'industrie et de la grande distribution se réunissent au SITL 2026, le rendez-vous incontournable du transport et de la logistique.

Au programme : plus de 100 sessions pour échanger, s'informer, se former et découvrir les dernières tendances et innovations du secteur.

- Conférences : plénières internationales et débats d'experts
- Tech'xploration : parcours immersif d'1h sur 8 thématiques clés
- Fresques : 3 ateliers collaboratifs (Logistique, Fret, Livraison en ville)

Commande du badge avec
le code : 100SITL26



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement à cgf@grossistes.fr.